

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-745
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 3 mai 2021 le Règlement numéro 2021-745 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure.

Que ce Règlement a pour objet et conséquence de créer la zone 221-R (Zone à dominance Résidentielle) à même une partie de la zone 128-R (Zone à dominance Résidentielle) ;

Que ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 8 avril et le 24 avril 2021;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 25 mai 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



François Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier